



Cdi temps partiel et Contrat Cps

Par **Vinsmix**, le **30/03/2018** à **15:21**

Bonjour,

Je suis actuellement en cdi temps partiel comme chauffeur de bus scolaire. Est-il possible, en accord avec mon entreprise, de faire basculer mon cdi classique en un contrat "conducteur en période scolaire" (Cps) ? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **morobar**, le **30/03/2018** à **19:33**

Bjr,

A priori rien ne s'y oppose.

Un avenant descriptif signé par les 2 parties doit suffire.

Le CSP existe dans la convention collective.